

LES NATURALISATIONS EN TUNISIE

En 1947, le nombre de naturalisations intervenues en Tunisie a été de 4.051, dont 2.593 portant sur des personnes majeures et 1.458 sur des personnes mineures. Dans ce chiffre ne sont pas compris les 903 enfants nés après le 10 juin 1940 à la deuxième génération et qui possèdent déjà la nationalité française par application de l'article 1er de la loi du 20 décembre 1923. Ces enfants n'ont pas été pour cette raison com-

pris dans le décret de naturalisation de leurs parents.

Au point de vue de la nationalité les naturalisations se répartissent comme suit :

Italiens	3.777
Maltais	30
Espagnols	9
Grecs	7
Tunisiens israélites	101
Tunisiens musulmans	10
Tunisiens catholiques	4

Hongrois	11
Algériens israélites	3
Russes	27
Polonais	12
Allemands	14
Suisses	3
Belges	7
Palestiniens	1
Yougoslaves	4
Roumains	4
Autrichiens	4
Luxembourgeois	1
Turcs	5
Syriens	11
Nationalité indéterminée	6

4.051

En raison de la densité de sa population, le Contrôle Civil de Tunis est la Circonscription qui compte le plus de naturalisations : 2.086

Viennent ensuite :

— Bizerte	303
— Souk-el-Arba	187
— Sousse	151
— Sfax	131
— Le Kef	118
— Grombalia	95
— Zaghouan	87
— Béja	30
— Gafsa	29
— Medjez-el-Bab	29

— Téboursouk	26
— Gabès	16
— Tabarka	12
— Territoires militaires	11
— Kasserine	8
— Kairouan	7
— Maktar	4
— Tozeur	1

Du point de vue de leur état civil les personnes majeures naturalisées en 1947 se répartissent en 1.347 hommes dont 963 nés en territoire français et 384 nés à l'étranger et 1.246 femmes dont 980 nées en territoire français et 266 nées à l'étranger; parmi les mineurs on compte 756 garçons et 702 filles.

Du point de vue de la profession les 1.347 hommes qui ont été naturalisés comprennent :

2 avocats,
137 agriculteurs,
51 ouvriers agricoles,
1 architecte,
7 instituteurs,
2 médecins,
2 pharmaciens,
57 pêcheurs,
102 commerçants,
13 industriels,
435 artisans,
538 ouvriers et divers.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT

Sans présenter autant d'acuité qu'aujourd'hui le problème du Logement se posait déjà en Tunisie avant la guerre 1939-1945. Durant la période de l'entre-deux guerres il était, en effet, très difficile de satisfaire les besoins en logement des classes moyenne et modeste de la Régence.

Les constructions d'habitations à bon marché et à loyer modéré, l'édification de cités-ouvrières avaient bien, pour un temps, pallié cette crise, mais malheureusement cette entreprise, favorisée par le Gouvernement de la Régence dès 1921 par la création de la Caisse Mutuelle de Crédit Immobilier, s'est heurtée en

1932 à la crise économique et n'a pu, de ce fait, être poursuivie.

Les destructions qui en 1942 et 1943 ont si cruellement affecté la Régence, ont aggravé la crise du Logement, et les problèmes urgents de la reconstruction et de la reconstitution des immeubles endommagés par faits de guerre.

La pratique des réquisitions, qui tout de suite après la Libération, avait permis, dans une certaine mesure, de faire face au logement des sinistrés et des fonctionnaires civils et militaires, rencontre maintenant, de plus en plus des difficultés d'application.